

# VOGUE

societe.union@sonapresse.com



Annie Flore Batchielleys en concert. Comme elle, presque aucun artiste gabonais ne vit exclusivement des retombées de son art.

Photo: DR

## Condition des artistes au Gabon : quelle précarité !

**VICTIMES** de l'absence d'un statut propre à leur conférer reconnaissance des autorités et sécurité sociale, les créateurs des œuvres de l'esprit vivent des quotidiens qui ne leur garantissent aucun avenir serein, hormis des cachets de différentes prestations qui ne sont même pas réglés dans les règles de l'art et d'hypothétiques recettes de vente d'albums.

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

**M**ÊME s'ils ne l'avouent pas assez, les artistes gabonais vivent dans une condition qui ne leur garantit aucune assurance pour l'avenir. En dehors des cachets d'éventuels spectacles ou de prestations ainsi que d'hypothétiques recettes de vente d'albums que la piraterie plombe déjà terriblement, c'est la précarité. Et la vie peut basculer du jour au lendemain. Le futur ne leur réserve ni retraite paisible ni sécurité sociale. Il suffit de regarder la manière dont plusieurs d'entre eux finissent leur vie, décèdent et sont conduits à leur dernière

demeure pour s'en convaincre. La dernière édition du festival "Gabon 9 provinces" et le coup de gueule des artistes pour entrer en possession de leurs émoluments sont autant de faits qui montrent que le destin de nos hommes et femmes des arts est voué à l'enfer si rien n'est fait. Pourtant, qu'ils soient chanteurs, musiciens, comédiens, cinéastes, mannequins, stylistes-modélistes, nos artistes continuent de fasciner tant au niveau national qu'international. À l'exemple de Serge Abessolo qui a remporté, dernièrement, le prix de la meilleure interprétation masculine et celui du public africain de la dernière production d'Alex Ogou dans la série

télévisée "Cacao", ou encore la chanteuse Shan'L, nominée au prix Découverte RFI l'année dernière, après avoir été deux fois de suite sacrée meilleure artiste de l'Afrique centrale au PRIMUD, ou encore l'humoriste Omar Defunzu qui a ouvert, récemment, une école des métiers de l'humour à Libreville. Confrontés aux charges fixes de leur activité (frais de production, de diffusion et de promotion), beaucoup parmi eux effectuent une véritable gymnastique pour créer, faire connaître et assurer la circulation de leurs œuvres. Estelle B., par exemple, est une jeune artiste-rappeuse gabonaise très talentueuse engagée dans une carrière solo

depuis bientôt deux ans. Évoluant en autoproduction, elle a réussi à faire enregistrer son maxi-single de 4 titres. Le plus dur pour elle, à présent, reste à réaliser ses vidéoclips dont le budget pour chacun d'eux se chiffre à 1 million de francs CFA. Ce casse-tête est le même que l'on se retrouve dans la musique, la danse, la littérature, le théâtre, la mode, le cinéma, les arts plastiques, etc. "Aucun artiste gabonais ne vit exclusivement des retombées de son art. Je suis ingénieur à la base. Et c'est de ce métier que je vis. Mes retombées de l'écriture, donc du domaine dans lequel je fais mes sorties artistiques,

ne m'apportent que des revenus secondaires qui ne peuvent même pas me faire supporter mon train de vie, ne serait-ce que pour un mois", explique Sem-Jabez Ovono, artiste-écrivain fabuliste gabonais. "Mais si le livre est, pour ainsi dire, beaucoup moins plébiscité que la musique, je ne sais pas si mes confrères de la musique peuvent tenir, chacun pour son cas, un discours autre que celui que j'ai tenu sur moi-même", ajoute-t-il. Avec la Task force que compte organiser très prochainement le ministère de la Culture et des Arts, on ose espérer que toutes ces préoccupations trouveront au moins un début de solution.

## Bugada, une coquille vide ?

F.S.L.  
Libreville/Gabon

**C**RÉÉ par le décret n° 00246/PR/MENEST-FPSCIS du 16 janvier 2013, le Bureau gabonais des droits d'auteur (Bugada) est une structure chargée de la protection des œuvres artistiques et culturelles en République gabonaise. Notamment celles des créateurs des œuvres de l'esprit (musiciens, chanteurs, architectes, écrivains, hommes de théâtre, cinéastes, etc.) Huit ans après sa création, plusieurs personnes se posent encore des questions sur la véri-



Photo: DR

**Vu du siège de l'UDEG mitoyen du BUGADA.**

table existence du Bugada. "Ne s'agit-il pas d'une coquille vide ? " À quoi sert réellement cette institution ? ", se demandent

de nombreux artistes. En réalité, le Bugada est limité dans l'accomplissement de ses missions, confie Marcel Djabiho, artiste-musicien gabonais. "Le Bugada ne possède même pas un vélo. Comment voulez-vous que ses agents puissent aller collecter les redevances ne serait-ce que dans le Grand Libreville ? Et s'ils ont besoin de la force publique pour contraindre des usagers récalcitrants au paiement de leurs redevances, ils ne peuvent pas jouer les policiers et les embarquer dans un taxi", explique-t-il. En plus, il y a toute une documentation à mettre en place

pour permettre aux œuvres utilisées ainsi que leurs auteurs d'être identifiés, et qu'on puisse se servir de ces informations pour organiser la répartition. Parce qu'il ne suffit pas d'adhérer au Bugada pour prétendre bénéficier des droits. Il faut que les œuvres soient utilisées. "Pour réaliser tout ce travail, il faut impérativement que le Conseil d'administration siège. Malheureusement, on l'attend depuis 5 ans. La direction générale ne peut pas se substituer au Conseil d'administration, qui est l'organe d'orientation", conclut M. Djabiho.